



Décision CODEP-CLG-2019-002963 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 17 janvier 2019 relative à la nomination des membres du comité technique de proximité de l’Autorité de sûreté nucléaire
modifiée par la décision CODEP-CLG-2020-045156 du 14 septembre 2020

VERSION CONSOLIDÉE A LA DATE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment le titre IX de son livre V ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d’Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l’Etat ;

Vu la décision n° 2011-DC-0235 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 5 juillet 2011 portant création du comité technique de proximité auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu les procès-verbaux des opérations électorales et d’attribution des sièges établis suite au scrutin du 6 décembre 2018 pour les élections des représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Décide :

Article 1

Conformément au résultat du scrutin du 6 décembre 2018, le nombre de sièges attribués aux organisations syndicales représentatives du personnel de l’Autorité de sûreté nucléaire (ASN) au sein du comité technique de proximité de l’ASN est fixé ainsi qu’il suit :

- trois sièges de titulaires et trois sièges de suppléants au syndicat UNSP FO ;
- trois sièges de titulaires et trois sièges de suppléants au syndicat CFDT.

Article 2

(Modifié par les articles 1 et 2 de la décision CODEP-CLG-2020-045156 du 14 septembre 2020)

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité technique de proximité de l’Autorité de sûreté nucléaire :

Au titre du syndicat UNSP-FO :

Membres titulaires

Matthias FARGES
Yohann UZAN
Viviane NGUYEN

Membres suppléants

Christophe BIGOU
Christian RON
Emma BREDIN

Au titre du syndicat CFDT :

Membres titulaires

Chantal BARDELAY
Cyrille DUMAS
Gérald DUVERT

Membres suppléants

Carine HEBRAUD
Philippe DECLERCQ
Philippe MENECHAL

Article 3

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au comité technique de proximité de l'Autorité de sûreté nucléaire :

Membres titulaires

Olivier GUPTA, directeur général
Brigitte ROUEDE, secrétaire générale

Membres suppléants

Daniel DELALANDE, directeur général adjoint
Romain RIQUIER, chef du bureau des ressources humaines

Article 4

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 17 janvier 2019

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Bernard DOROSZCZUK